

États financiers 2010-2011



Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au président de la Chambre des communes et au président du Sénat

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Commissariat aux langues officielles, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2011, et l'état des résultats, l'état de l'avoir du Canada et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Commissariat aux langues officielles au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

À mon avis, les opérations du Commissariat aux langues officielles dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements et à la *Loi sur les langues officielles*.

Le vérificateur général du Canada par intérim,

John Wiersema, FCA

Le 18 juillet 2011
Ottawa, Canada

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints du Commissariat aux langues officielles (Commissariat) pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Commissariat. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Commissariat. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* du Commissariat concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement ; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités ; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Commissariat sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction ; et en effectuant une évaluation annuelle de l'efficacité du système de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF).

Une évaluation pour l'année financière s'étant terminée le 31 mars 2011 a été réalisée conformément à la Politique sur le contrôle interne et ses résultats ainsi que les plans d'action qui en découlent sont résumés dans un rapport disponible sur le site internet du Commissariat.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier et à évaluer l'efficacité des contrôles clés et y apporter les ajustements nécessaires.

L'efficacité et le caractère adéquat du système de contrôle interne du Commissariat sont aussi revus par le comité de vérification et d'évaluation, qui surveille les responsabilités de la direction de maintenir des systèmes de contrôles adéquats et d'assurer la qualité des rapports financiers, et qui recommande les états financiers au commissaire aux langues officielles.

Le Bureau du vérificateur général, vérificateur indépendant du gouvernement du Canada, a émis une opinion sur la fidélité des états financiers du Commissariat sans donner d'opinion du vérificateur au sujet de l'examen annuel de l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Commissariat en matière de rapports financiers.

Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles

Lise Cloutier
Dirigeante principale des finances
Commissaire adjointe
Gestion intégrée

Ottawa, Canada
Le 25 juillet 2011

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

**État de la situation financière
au 31 mars**

(en dollars)	2011	2010
ACTIFS		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 431 375 \$	1 513 108 \$
Débiteurs et avances	96 669	48 061
Total des actifs financiers	1 528 044	1 561 169
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	7 708	-
Immobilisations corporelles (note 4)	1 313 119	1 677 418
Total des actifs non financiers	1 320 827	1 677 418
	2 848 871 \$	3 238 587 \$
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	1 553 693 \$	1 558 900 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	714 719	803 600
Avantages sociaux futurs (note 6)	3 112 185	2 913 346
Total des passifs	5 380 597	5 275 846
Avoir du Canada	(2 531 726)	(2 037 259)
	2 848 871 \$	3 238 587 \$

Passif éventuel (note 8)

Obligations contractuelles (note 9)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Graham Fraser
Commissaire aux langues officielles

Lise Cloutier
Dirigeante principale des finances
Commissaire adjointe
Gestion intégrée

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

**État des résultats
pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en dollars)	2011	2010
Charges de fonctionnement		
Protection par l'assurance de la conformité	7 867 216 \$	7 774 060 \$
Promotion par les politiques et les communications	7 669 677	8 566 651
Services internes	9 397 786	8 511 445
Coût de fonctionnement net	24 934 679 \$	24 852 156 \$

Information sectorielle (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

**État de l'avoir du Canada
au 31 mars**

(en dollars)	2011	2010
Avoir du Canada, début de l'exercice	(2 037 259) \$	(1 484 568) \$
Coût de fonctionnement net	(24 934 679)	(24 852 156)
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	21 512 903	21 724 063
Variation du montant à recevoir du Trésor	(81 733)	(438 901)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	3 009 042	3 014 303
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(2 531 726) \$	(2 037 259) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

**État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 31 mars**

(en dollars)	2011	2010
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	24 934 679 \$	24 852 156 \$
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 4)	(775 658)	(769 381)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 7)	(3 009 042)	(3 014 303)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	48 608	(192 087)
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	7 708	(2 500)
Diminution (augmentation) des passifs	(104 751)	568 552
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	21 101 544	21 442 437
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 4)	411 359	281 826
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	411 359	281 826
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	21 512 903 \$	21 724 063 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Notes aux états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2011

1. Pouvoirs et objectifs

Le Parlement canadien a adopté la première *Loi sur les langues officielles* en 1969. Cette *Loi* stipulait que « le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada ».

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur en 1988 et a été modifiée le 25 novembre 2005. La *Loi* établit trois objectifs fondamentaux pour le gouvernement du Canada :

- a) assurer le respect du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada, leur égalité de statut et leur égalité de droits et privilèges quant à leur usage dans toutes les institutions fédérales ;
- b) préciser les pouvoirs, les obligations et la mission des institutions fédérales en matière de langues officielles ;
- c) appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et, d'une façon générale, favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais au sein de la société canadienne.

Le Commissariat aux langues officielles (Commissariat), qui dessert la population avec ses bureaux à Ottawa et ses cinq bureaux régionaux, appuie le commissaire aux langues officielles dans l'accomplissement de son mandat, à savoir, prendre, dans le cadre de sa compétence, toutes les mesures visant à assurer l'égalité de statut et d'usage de chacune des langues officielles et à faire respecter la lettre et l'esprit de la *Loi sur les langues officielles* en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le Commissariat a trois activités de programme qui sont décrites ci-dessous :

L'activité **Protection par l'assurance de la conformité** permet au Commissariat d'enquêter sur les plaintes déposées par des citoyens qui croient que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés, d'évaluer le respect de la *Loi sur les langues officielles* par les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi* grâce à des mesures de rendement et à des vérifications, et d'intervenir de manière proactive pour prévenir la non-conformité à la *Loi*. Le Commissariat peut aussi intervenir devant les tribunaux en cas de non-conformité à la *Loi sur les langues officielles*.

L'activité **Promotion par les politiques et les communications** permet au Commissariat de travailler avec les parlementaires, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle et le public canadien, à favoriser la dualité linguistique. Le Commissariat établit des liens entre les institutions fédérales, les communautés de langue officielle et les ordres de gouvernement pour les aider à mieux comprendre les besoins des communautés de langue officielle, l'importance du bilinguisme et la valeur du respect de la dualité linguistique du Canada. Afin de jouer son rôle d'agent de promotion, le Commissariat effectue des recherches et des études, entreprend des activités de sensibilisation du public et intervient auprès des hauts fonctionnaires fédéraux pour qu'ils introduisent un changement de culture afin de pleinement intégrer la dualité linguistique dans leurs organismes.

L'activité **Services internes** regroupe les activités et les ressources connexes qui sont gérées de façon à répondre aux besoins des programmes et des obligations générales de l'organisation. Cette activité inclut les services de gestion et de surveillance, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de

l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions, services de gestion des voyages et autres services administratifs.

Le Commissariat figure à l'annexe I.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et est financé au moyen d'autorisations annuelles.

La nomination du commissaire aux langues officielles se fait après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes, pour un mandat de sept ans (renouvelable). Il relève directement du Parlement.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada, à l'exception de l'information divulguée à la note 11 – Indicateur de la dette nette.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Autorisations parlementaires

Le Commissariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Commissariat ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers préparés selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Commissariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Commissariat est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par le Commissariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Commissariat et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Commissariat a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

d) Débiteurs

Les débiteurs sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

e) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 1 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Commissariat n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation corporelle, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	5 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier	5 ans
Logiciels informatiques	3 ans
Véhicules automobiles	7 ans
Améliorations locatives	Le moindre du reste de la durée du bail ou de la vie utile de l'amélioration

f) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

i. Indemnités de vacances et congés compensatoires

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

ii. Services fournis gratuitement par d'autres ministères

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services de vérification et les services de paye, sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

iii. Prestations en vertu du régime d'indemnisation des accidents de travail

Le gouvernement du Canada finance un régime d'indemnisation des accidents du travail partout au Canada. Le Commissariat paie sa quote-part des prestations annuelles versées dans le cadre de ce régime. Cette somme représente sa cotisation au régime et est comptabilisée comme charge par le Commissariat dans l'exercice où elle est engagée.

g) Avantages sociaux futurs

i. Prestations de retraite

Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Commissariat au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Commissariat découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Commissariat n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii. Indemnités de départ

Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans les conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculée à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

h) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

i) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la présentation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le passif au titre des indemnités de départ. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le Commissariat reçoit son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Commissariat diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations de l'exercice en cours utilisées

	2011	2010
Coût de fonctionnement net	24 934 679 \$	24 852 156 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(775 658)	(769 381)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(3 009 042)	(3 014 303)
Remboursement des charges des exercices précédents	7 699	2 815
Revenu non disponible pour dépenser	85	40
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances et congés compensatoires	88 881	(139 803)
Diminution (augmentation) des indemnités de départ	(198 839)	64 984
Autres ajustements	10 861	10 012
	21 058 666	21 006 520
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations		
Charges payées d'avance	7 708	(2 500)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	411 359	281 826
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	21 477 733 \$	21 285 846 \$

b) Rapprochement des autorisations fournies et utilisées

	2011	2010
Autorisations fournies :		
Crédit 20 – Dépenses du programme	19 821 924 \$	19 976 943 \$
Législatif – Contribution au régime d'avantages sociaux des employés	2 225 010	2 307 297
Législatif – Dépenses du produit de la vente de biens excédentaires de l'État	192	211
Moins :		
Autorisations non utilisées	(569 201)	(998 394)
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(192)	(211)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	21 477 733 \$	21 285 846 \$

4. Immobilisations corporelles

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations	Solde de clôture
Machines et matériel	456 513 \$	- \$	- \$	456 513 \$
Matériel informatique	3 235 985	339 253	-	3 575 238
Mobilier	1 020 542	9 256	-	1 029 798
Logiciels informatiques	589 815	62 850	-	652 665
Véhicules automobiles	30 630	-	-	30 630
Améliorations locatives	1 407 352	-	-	1 407 352
	6 740 837 \$	411 359 \$	- \$	7 152 196 \$

Amortissement cumulé	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations	Solde de clôture
Machines et matériel	376 066 \$	39 973 \$	- \$	416 039 \$
Matériel informatique	2 496 799	429 378	-	2 926 177
Mobilier	831 990	77 972	-	909 962
Logiciels informatiques	517 752	31 413	-	549 165
Véhicules automobiles	13 857	4 376	-	18 233
Améliorations locatives	826 955	192 546	-	1 019 501
	5 063 419 \$	775 658 \$	- \$	5 839 077 \$

Valeur comptable nette	2011	2010
Machines et matériel	40 474 \$	80 447 \$
Matériel informatique	649 061	739 186
Mobilier	119 836	188 552
Logiciels informatiques	103 500	72 063
Véhicules automobiles	12 397	16 773
Améliorations locatives	387 851	580 397
	1 313 119 \$	1 677 418 \$

La dépense d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élève à 775 658 \$ (2010 – 769 381 \$).

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2011	2010
Entités externes		
Crédoiteurs et charges à payer	1 100 333 \$	919 744 \$
Salaires à payer	379 351	373 685
Autres ministères		
Crédoiteurs	74 009	265 471
	1 553 693 \$	1 558 900 \$

6. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés du Commissariat participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que le Commissariat versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2010-2011, les charges s'élèvent à 1 561 957 \$ (1 665 868 \$ en 2009-2010) soit environ 1,9 fois (1,9 fois en 2009-2010) les cotisations des employés.

La responsabilité du Commissariat relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du Régime.

b) Indemnités de départ

Le Commissariat verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de services et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	2011	2010
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	2 913 346 \$	2 978 330 \$
Charge pour l'exercice	389 907	203 962
Prestations versées pendant l'exercice	(191 068)	(268 946)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	3 112 185 \$	2 913 346 \$

7. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Commissariat est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Commissariat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Commissariat a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, des services de vérification et des services de paye. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Commissariat :

	2011	2010
Installations	1 752 052 \$	1 730 473 \$
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 129 490	1 164 830
Services de vérification	118 000	112 000
Service de paye	9 500	7 000
Total	3 009 042 \$	3 014 303 \$

b) Autres transactions entre apparentés

	2011	2010
Débiteurs – autres ministères et organismes	90 007 \$	44 362 \$
Créditeurs – autres ministères et organismes	74 009	265 471
Charges – autres ministères et organismes	2 730 159	2 990 391

8. Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, le Commissariat peut être impliqué dans diverses procédures judiciaires. Quelques-unes de ces procédures peuvent occasionner des obligations financières si certaines éventualités surviennent. Si ces éventualités sont probables et qu'une estimation raisonnable de la perte est réalisable, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Aucun élément de passif éventuel associé au Commissariat aux langues officielles n'est constaté dans les états financiers du Commissariat pour l'exercice terminé le 31 mars 2011.

9. Obligations contractuelles

Le Commissariat a des obligations dans les exercices ultérieurs qui proviennent du cours normal de ses activités. Ces obligations comprennent la location de matériel, des contrats de service ainsi que l'obligation au titre des prestations de décès tel qu'expliqué ci-après.

Les employés du Commissariat sont admissibles à un régime d'indemnisation des accidents du travail partout au Canada, lequel est administré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC). En tant qu'administrateur du régime, RHDC peut imputer au Commissariat sa quote-part des indemnités engagées aux termes de ce régime. Le Commissariat inscrit la somme redevable à RHDC comme charge et l'impute contre les autorisations de l'exercice au cours duquel la somme est facturée.

En avril 2002, le décès d'une employée a entraîné le versement de prestations de décès dans le cadre du régime d'indemnisation des accidents de travail. Au cours des treize années suivant le décès, des prestations totalisant environ 693 000 \$, incluant des frais d'administration au taux de 20%, seront versées par le Commissariat à RHDC aux termes de ce régime. En 2010-2011, la charge du Commissariat relativement à ces prestations s'élève à 43 142 \$ (42 276 \$ en 2009-2010). Il est estimé que le Commissariat versera à RHDC environ 261 000 \$ au cours des six prochaines années.

Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

Exercice	
2012	131 550 \$
2013	89 575
2014	58 575
2015	46 993
2016	45 262
2017	43 486
Total	415 441 \$

10. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture des activités de programme du Commissariat décrite à la note 1 et sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2. Le tableau qui suit présente les charges engagées par les activités de programme, par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

Charges de fonctionnement	2011				2010
	Protection par l'assurance de la conformité	Promotion par les politiques et les communications	Services internes	Total	Total
Salaires et avantages sociaux des employés	6 321 214 \$	5 643 089 \$	4 877 105 \$	16 841 408 \$	17 111 022 \$
Services professionnels et spéciaux	470 850	658 879	2 696 575	3 826 304	3 203 248
Installations	613 218	613 218	525 616	1 752 052	1 730 473
Transport et télécommunications	150 106	261 335	497 285	908 726	1 153 910
Amortissement des immobilisations corporelles	271 480	271 480	232 698	775 658	769 381
Réparations et entretien	2 469	1 688	326 674	330 831	261 414
Petits équipements, fournitures et approvisionnements	35 113	39 004	162 381	236 498	209 993
Communications et impression	385	158 766	20 863	180 014	284 675
Location et autres	2 381	22 218	58 589	83 188	128 040
Coût de fonctionnement net	7 867 216 \$	7 669 677 \$	9 397 786 \$	24 934 679 \$	24 852 156 \$

11. Indicateur de la dette nette

La présentation de l'indicateur de la dette nette et d'un état de la variation de la dette nette sont requis par les principes comptables généralement reconnus du Canada.

La dette nette est la différence entre les passifs d'un gouvernement et ses actifs financiers, et vise à fournir une mesure des revenus futurs requis pour payer les transactions et événements passés. Un état de la variation de la dette nette viendrait présenter les changements qui se sont produits sur les éléments tels que les immobilisations corporelles, les charges payées d'avance et les stocks durant la période. Les ministères sont financés par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires et ils effectuent leurs opérations à même le Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. Tous les montants reçus par les ministères sont versés au Trésor et tous les montants déboursés par les ministères sont payés à même le Trésor. Dans ce modèle d'opération du gouvernement, les actifs reflétés dans les états financiers ministériels, à l'exception du montant à recevoir du Trésor, ne sont pas disponibles à être utilisés pour acquitter les passifs existants du ministère. Les passifs du Commissariat seront acquittés à l'aide des autorisations parlementaires futures et des autres revenus générés par les opérations du Commissariat qui sont disponibles à être dépensés.

	2011	2010
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	1 553 693 \$	1 558 900 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	714 719	803 600
Avantages sociaux futurs	3 112 185	2 913 346
Total des passifs	5 380 597 \$	5 275 846 \$
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	1 431 375	1 513 108
Débiteurs et avances	96 669	48 061
Total des actifs financiers	1 528 044 \$	1 561 169 \$
Indicateur de la dette nette	3 852 553 \$	3 714 677 \$

12. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.